CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE de NANCY
I.F.C.S lorrain
BP 11010
54521 LAXOU Cedex
Site internet : www.cpn-laxou.com/-IFCS-.html

INSTITUT LORRAIN DE FORMATION DES CADRES DE SANTÉ

EPREUVES DE SELECTION D'ENTREE

Modalités des épreuves

2019

☏ **SECRÉTARIAT : 03 83 92 51 46 - 03 83 92 53 11**
FAX : 03 83 92 68 59
@COURRIEL: ifcs@cpn-laxou.com
Siren : 265 400 119
Siret : 265 400 119 00573 APE 8532Z
N° enregistrement : 4154P004854

12/10/2018

La formation à l'IFCS lorrain

10100 €
(Tarif 2018-2019)

La formation Cadre de Santé

Le Master 1 M.O.S.S.S.
Management des Organisations du Secteur Sanitaire et Social

Optionnel :
Validation, *sur inscription*, de quelques UE du Master 2 « Apprentissage et Médiation » Spécialité Ingénierie de la Formation de Formateurs

2000 €
(Tarif 2018-2019)

Optionnel :
Le Master 2 MOSSS
sous réserve de la validation du dossier VAP par l'Université de Lorraine et d'une expérience de 14 mois en qualité de Faisant Fonction Cadre de Santé ou en Management d'équipe

SOMMAIRE

1 - DISPOSITIONS RÈGLEMENTAIRES DU CONCOURS PAGE 4

2 - FORMALITES D'INSCRIPTION PAGE 5

3 - LES ÉPREUVES DE SÉLECTION PAGE 6

4 - DISPOSITIONS DIVERSES PAGE 8

5 - CALENDRIER PAGE 7

6 - DOSSIER D'INSCRIPTION PAGE 8

1 - DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DU CONCOURS

AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT

L'Institut Lorrain de Formation des Cadres de Santé du Centre Psychothérapique de Nancy est autorisé par le Conseil Régional de Lorraine à dispenser la formation débouchant sur le **diplôme de Cadre de Santé.** L'institut est agréé pour **60 étudiants** d'un des **diplômes suivants** :

Filière infirmière : 45 places

- Infirmiers
- Infirmiers Anesthésiste
- Infirmiers de Bloc Opératoire
- Infirmières Puéricultrice

Filière rééducation : 8 places

- Diététiciens (2)
- Ergothérapeutes (2)
- Masseurs kinésithérapeutes (2)
- Psychomotriciens (2)

Filière médico-technique : 7 places

- Manipulateurs en électroradiologie médicale (3)
- Préparateurs en pharmacie hospitalière (2)
- Techniciens de laboratoire médical(2)

CONDITIONS :

Les candidats issus de l'une des professions citées ci-dessus doivent :

1. **Etre titulaires d'un diplôme, d'un certificat ou autre titre permettant d'exercer.**
2. **Avoir exercé pendant au moins quatre ans, à temps plein ou une durée de quatre ans d'équivalent temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection.**
3. **Avoir déposé auprès de l'Institut Lorrain de Formation des Cadres de Santé du Centre Psychothérapique de Nancy un dossier d'inscription.**

2 - FORMALITES D'INSCRIPTION

DÉPOT du DOSSIER de CANDIDATURE :
du 02 JANVIER au 15 FÉVRIER 2019
Tout dossier déposé au secrétariat de l'I.F.C.S.
au-delà de cette période ne sera pas accepté.
Tout envoi par la poste devra tenir compte de la date limite de dépôt à l'I.F.C.S.

1. Une **fiche de candidature** à renseigner ci-jointe.

2. Une **copie de vos diplômes** certifiée conforme par vos soins sur l'honneur.

3. Une **attestation de l'employeur**, ou des employeurs, justifiant des **quatre années d'exercice à temps plein** ou une durée de quatre ans d'équivalent temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection de la profession concernée, ou pour les candidats exerçant dans le secteur libéral, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et tous autres documents permettant de justifier des modes d'exercice.

4. Un **certificat médical** d'un médecin agréé[1] attestant l'aptitude physique, et l'absence de contre-indication au **suivi de la formation.**
   Cette attestation doit **obligatoirement** comporter le **cachet du médecin** et les **mentions suivantes** :
   - Je soussigné, Médecin agréé….
   - ... est apte à suivre la formation Cadre de santé.

5. Un **certificat médical** attestant que le candidat est à jour des vaccinations obligatoires prévues par l'article L.10 du code de la Santé publique.

6. Une **attestation de prise en charge ou de demande de prise en charge** des frais de scolarité par l'employeur ou de l'organisme de financement concerné ou à défaut un engagement sur l'honneur du candidat de régler les frais de scolarité.

7. Un règlement par **virement d'un montant de 110 €,** correspondant au droit d'inscription aux épreuves du concours, en précisant nom et prénom du candidat **sur le compte** suivant :
   IBAN : **FR76 1007 1540 0000 0020 1365 994** Code BIC : **TRPUFRP1**

Afin de bénéficier d'un remboursement par votre établissement,
nous vous conseillons d'imprimer votre ordre de virement.

ATTENTION :
En cas d'annulation d'inscription, aucun remboursement ne sera effectué.

[1] **Liste des médecins agréés** disponible auprès de l'ARS. Le certificat doit impérativement faire apparaître la mention : J**e soussigné, Médecin agréé**….

3 - LES EPREUVES DE SÉLECTION

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

LA DATE

Lundi 11 Mars 2019 de 13h30 à 17h30 (appel à 13 Heures)

L'ENVOI DES CONVOCATIONS

Les convocations à cette épreuve sont adressées aux candidats **quinze jours au moins avant la date de l'épreuve**.

L'EPREUVE ECRITE

Cette épreuve anonyme, d'une durée de quatre heures, notée sur 20, consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire ou social. Elle a pour but de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit.

LES RESULTATS

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

Résultats affichés à l'I.F.C.S.
le Lundi 18 Mars 2019 à partir de 14 Heures
et consultables sur le site :
www.cpn-laxou.com/-IFCS-.html
Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

EPREUVE D'ADMISSION

Seuls les candidats reçus à l'épreuve écrite d'admissibilité déposeront le dossier d'admission en 4 exemplaires[1] pour le Mercredi 1er avril 2019 - 12 heures au plus tard au secrétariat de l'I.F.C.S.

LA DATE

les 23 - 24 - 25 et 26 Avril 2019

L'ENVOI DES CONVOCATIONS

Les convocations à cette épreuve sont adressées aux candidats **quinze jours au moins avant la date de l'épreuve**.

L'EPREUVE ORALE

L'épreuve d'admission se déroule à partir d'un dossier rédigé par le candidat (à remettre en 4 exemplaires pour le **Lundi 1er Avril 2019 - 12 heures** au plus tard) qui se compose :

1) d'un curriculum vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et les diplômes;
2) d'une présentation personnalisée portant sur :

- son expérience et ses perspectives professionnelles, sa participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et, éventuellement, les responsabilités exercées dans des organismes ou associations ;
- ses conceptions de la fonction de Cadre et ses projets.

Le dossier se fera sur **10 pages** maximum, curriculum vitae compris et hors annexes. La présentation est laissée à l'appréciation du candidat.

Cette épreuve, notée sur 20, comporte, outre l'examen du dossier, un exposé oral de dix minutes, au cours duquel le candidat présente son dossier, et un entretien de vingt minutes.

Exposé : 10 minutes - Entretien : 20 minutes
Épreuve notée sur 20

LES RESULTATS

La note finale est la somme de la note d'admissibilité et de la note d'admission.
Ne peuvent être déclarés admis que les candidats dont la **note finale est égale ou supérieure à 20 sur 40,** sans que la note d'admission soit inférieure à 10 sur 20.

Résultats affichés à l'I.F.C.S.
le Mardi 7 Mai 2019 à partir de 10 Heures
et consultables sur le site : www.cpn-laxou.com/-IFCS-.html
Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

4 - DISPOSITIONS DIVERSES

Les candidats domiciliés dans les départements ou territoires d'outre-mer peuvent demander à subir sur place l'épreuve d'admissibilité pour l'institut de leur choix. Cette demande est faite au Directeur de l'Institut choisi qui apprécie l'opportunité d'organiser sur place cette épreuve, en liaison avec le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou la haute autorité territoriale concernée.

Les candidats domiciliés à l'étranger peuvent demander à subir sur place l'épreuve d'admissibilité pour l'institut de leur choix. Cette demande est faite au directeur de l'institut choisi qui apprécie l'opportunité d'organiser sur place cette épreuve, à la demande ou avec l'assentiment des représentants français dans le pays considéré.

5 – CALENDRIER

15 Février 2019	Clôture des inscriptions
Mercredi 20 Février 2019	Envoi des convocations aux candidats inscrits.
Lundi 11 Mars 2019	Épreuve écrite d'admissibilité : **de 13h30 à 17h30** ***Tour Marcel Brot*** ***Amphithéâtre du Rez-de-Chaussée*** ***1 rue Joseph Cugnot*** ***54000 NANCY***
Lundi 18 Mars 2019	- Affichage des résultats à l'I.F.C.S. et sur le site : **www.cpn-laxou.com/-IFCS-.html** à partir de 14 heures - Envoi des résultats et des convocations à l'oral aux candidats
Lundi 1er Avril 2019	**Date limite de réception des dossiers** pour l'épreuve orale d'admission au secrétariat de l'I.F.C.S. à **12 heures au plus tard.**
Du 23 au 26 Avril 2019	Épreuve orale d'admission à l'I.F.C.S.
Mardi 7 Mai 2019	Affichage des résultats à l'I.F.C.S. à partir de 10 heures, sur le site : **www.cpn-laxou.com/-IFCS-.html** et envoi aux candidats

NB : Dans le cadre de la loi n°78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication, et le cas échéant, rectification des données administratives vous concernant en écrivant au Directeur de l'I.F.C.S. du Centre Psychothérapique de Nancy.